

Le renforcement des relations avec les régions est « fondamental » pour l'avenir du Groupe ACP, selon le Secrétaire général

Le renforcement des relations avec les régions est « fondamental » pour l'avenir du Groupe ACP, selon le Secrétaire général



Bruxelles, le 6 novembre 2017/ ACP: Le Secrétaire général ACP a appelé à un resserrement et à une meilleure coordination des relations entre le Groupe des États ACP et les communautés et organisations économiques régionales dans les six régions ACP, estimant qu'une présence plus large et plus solide du Groupe dans les régions permettrait d'améliorer la mise en œuvre des programmes de développement ACP.

S'exprimant de la Zambie, à l'occasion de la 37^e session du Conseil des ministres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Dr Gomes a déclaré que dans le cadre des efforts concertés qu'il déploie pour devenir un « acteur mondial plus influent », le Groupe ACP s'emploiera non seulement à consolider ses relations avec son principal partenaire de développement, l'Union européenne, mais également à diversifier ses partenariats, à renforcer la coopération Sud-Sud, et à « approfondir ses relations avec les organisations régionales et continentales pour une complémentarité et une synergie accrues ».

« Afin d'accroître le rôle et la contribution des organisations régionales et continentales, je suggère que le Comité de coordination des organisations interrégionales (CCOIR) se réunisse au début de l'année prochaine », a-t-il annoncé lors de la réunion régionale (Lire l'intégralité de la déclaration).

Le CCOIR a été créé en 2011 pour coordonner les actions des organisations d'intégration régionale (OIR) et des communautés économiques régionales (CER), et renforcer les synergies entre les activités du Groupe ACP et les stratégies régionales. Les 79 États membres du Groupe ACP sont répartis en six régions: Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Afrique



australe, Afrique centrale, Caraïbes et Pacifique.

Après une période d'inactivité ces dernières années, le CCOIR suscite un regain d'intérêt renouvelé, notamment dans le contexte des discussions sur l'avenir du Groupe ACP en tant qu'organisation, et sur son partenariat de longue date avec l'Union européenne qui doit être renégocié pour l'après- 2020.

Rôle des régions

Au titre de l'Accord ACP-UE en vigueur, les régions jouent un rôle majeur dans la négociation d'accords commerciaux complets ou Accords de partenariat économique (APE) avec l'UE, ainsi que dans les initiatives déployées à l'échelle



régionale grâce aux financements du Fonds européen de développement (FED).

Concernant la coopération au développement, les régions travaillent également avec l'UE pour la formulation et la gestion de programmes indicatifs régionaux axés sur leurs priorités en matière de développement, et financés par le biais du FED. Ainsi, pour la période 2014-2020, au moins 3,3 milliards € ont été consacrés à des initiatives régionales, ce montant étant distinct des dotations nationales ou intra-ACP au titre du 11e FED

Dans le domaine du commerce, les négociations des APE ont été longues et difficiles, et leurs résultats sont mitigés. Après les Caraïbes qui ont signé avec l'UE, en 2008, un accord régional dont la mise en œuvre a déjà atteint un stade avancé, la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) a elle aussi signé un accord en 2016, compte tenu du risque pour elle de perdre soudainement son accès préférentiel aux marchés européens.

Bien que la majorité des États membres des configurations CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) et CAE (Communauté de l'Afrique de l'Est) aient signé leurs APE régionaux respectifs, il en reste un petit nombre qui ne l'ont pas encore fait en raison d'un certain nombre de questions essentielles restées en suspens. Dans la configuration AfOA (Afrique orientale et australe), quatre de ses onze États membres ont finalement signé un APE intérimaire, et les discussions se poursuivent en vue d'un accord complet. Le Pacifique et l'Afrique centrale ont enregistré peu d'avancées, même si un petit nombre de pays de ces régions mettent déjà en œuvre les accords intérimaires conclus avec l'UE .

En ce qui concerne les prochaines négociations en vue d'un nouveau cadre de partenariat ACP-UE pour l'après-2020, le Secrétaire général a insisté sur l'importance de « relations formellement structurées » entre les organisations régionales et le Groupe ACP. À cet égard, les négociations reposeront sur les cinq principes fondamentaux ci-après :

a) l'accord post-Cotonou avec l'UE doit s'inscrire dans le cadre de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable des Nations Unies ;

b) le Groupe des États ACP restera uni en tant qu'organisation intergouvernementale et négociera en tant qu'une seule entité transrégionale unifiée, dont les relations sont formellement structurées autour de questions et intérêts régionaux et continentaux ;

c) l'accord ACP-UE post-Cotonou doit préserver les principales caractéristiques géographiques et géopolitiques du Groupe, tout en restant ouvert à d'autres types d'association avec d'autres pays et organisations ;

d) l'accord doit être juridiquement contraignant ;

e) l'accord doit comporter un mécanisme ou un protocole spécifique pour le financement du développement, assorti d'une période déterminée et avec des dotations allant au-delà d'un an.

En outre, la principale équipe de négociation du Groupe ACP sera composée des représentants de chacune des six régions.

« Le Groupe ACP a toujours été fier du rôle collectif que nous jouons face aux défis mondiaux. Nous vivons dans une époque où les institutions multilatérales sont confrontées à des menaces et défis majeurs. Nous entendons dès lors approfondir et renforcer nos relations de travail avec le COMESA, qui reste un catalyseur des actions et des innovations à l'échelle mondiale et continentale », a déclaré Dr Gomes.

Ce message adressé aux Ministres du COMESA a également été transmis personnellement par le Secrétaire général à la Vice-présidente de la Zambie, S.E. Mme Inonge Wina, ainsi qu'à d'autres responsables de haut niveau. Pour leur part, les autorités zambiennes ont exprimé leur plein appui aux activités du Groupe ACP et à sa volonté d'unité. Par ailleurs, les difficultés des pays les moins avancés (PMA) ont été identifiées comme un domaine dans lequel le Groupe doit poursuivre son action.

* Lire l'intégralité de la déclaration du Secrétaire général lors de la 37e session du Conseil des ministres du COMESA. [1]



(Photos de haut en bas : La Vice-présidente de la Zambie, Inonge Wina, accueillant à Lusaka le Secrétaire général ACP, Dr Patrick I. Gomes ; le Secrétaire général ACP s'adressant à la 37e session du Conseil des ministres du COMESA; le Secrétaire général ACP (au centre) et la Vice-présidente Wina; photo de groupe du Conseil des ministres du COMESA avec le Secrétaire général, Dr Patrick I. Gomes (au premier rang, à droite)/ Photos du COMESA).

- Service Presse ACP

Tags: [Articles](#) ^[2]

URL source: <http://www.acp.int/fr/content/le-renforcement-des-relations-avec-les-regions-est-fondamental-pour-l-avenir-du-groupe-acp-s>

Liens:

[1] <http://www.acp.int/content/statement-secretary-general-37th-comesa-council-ministers-meeting-3-november-2017-lusaka-zam>

[2] <http://www.acp.int/fr/category/story-type/articles>